

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 8 Décembre 2020

L'an deux mil vingt le huit du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

24 présents + 2 pouvoirs (26 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Lucette ROCHER, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais :
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

2 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés : Dominique GUILBOT, Maryse BARIGAULT, Daniel ROBERT

Absents : /

Frédérique DAMBRINE a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 02 décembre ayant pour ordre du jour :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Cession ZAE du Grand Tillais et Emprunt

- Vu la prise de compétence sur les zones d'activité économique au 1^{er} janvier 2017
- Vu la délibération communautaire du 27 juillet 2020
- Vu la délibération de la commune de Saint-Loup-Lamairé du 24 septembre 2020

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- Suite au transfert de la compétence "Développement économique" au 1er janvier 2017, la commune de Saint-Loup Lamairé a acté, par délibération du 24 septembre 2020, la cession des parcelles de la ZA du Grand Tillais au profit de la CCAVT) qui a délibéré le 27 juillet 2020 pour leur acquisition. En complément à ces précédentes délibérations, il est précisé que le prix de la cession est fixé à 132 097,48€, ce prix tient compte du transfert de l'emprunt dont le montant correspond au capital restant dû au 31/12/2016 soit 27 097,48 € qui sera versé à la communauté de commune par la commune de St Loup.

A Airvault, le 08 Décembre 2020
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20201216-272-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2020

Publication le : 16-12-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48